

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
974^{eme} RÉUNION

22 JANVIER 2021
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMLXXIV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 974^{ème} réunion tenue le 22 janvier 2021, sur la situation dans la région des Grands Lacs,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de la déclaration d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Baye Moctar Diop, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de janvier 2021, et de la communication faite par M. Balagizi Gonzague Patrice, au nom du Représentant spécial du Président de la Commission pour la région des Grands Lacs et le Burundi, S. E. Basile Ikouebe ; **prenant également note** des déclarations faites par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et Chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA, S.E. Mme Hanna Tetteh ; ainsi que par les représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ;

Rappelant l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et de la région, signé en février 2013, ainsi que le communiqué de la réunion des Garants du cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et de la région, tenue le 27 janvier 2017 ;

Rappelant également toutes ses décisions et déclarations antérieures sur la situation dans la région des Grands Lacs, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM. (CMIII)] adopté lors de sa 903^e réunion tenue le 10 janvier 2020 sur la situation dans la région des Grands Lacs ; et,

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Se félicite** de l'évolution positive de la situation dans la région des Grands Lacs, notamment des diverses initiatives visant à renforcer davantage la coopération interétatique, à promouvoir la stabilité, la paix et le développement et à instaurer la confiance mutuelle entre les pays de la région ; **se félicite également** des progrès constants dans le processus de transition en cours au Soudan et dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, du transfert pacifique du pouvoir au Burundi, de la normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda, l'engagement du Burundi et du Rwanda à travailler ensemble pour relever les défis de sécurité le long de leur frontière commune, le règlement pacifique du différend frontalier entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, ainsi que le retour des personnes déplacées et le rapatriement des réfugiés au Burundi et au Soudan du Sud ; **se félicite en outre** du retrait, le 4 décembre 2020, du Burundi de l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies (NU) ;

2. **Félicite** les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs pour leur engagement indéfectible à promouvoir le bon voisinage, la paix, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique dans la région avec le soutien des Garants de l'Accord-cadre de paix, de

sécurité et de coopération pour la RDC et la région ; dans ce contexte, **se félicite** des initiatives visant à renforcer la confiance des forces de défense et de sécurité des pays de la région et les encourage à renforcer encore leur coopération et leur collaboration, afin de combattre et d'éliminer plus efficacement toutes les forces négatives et les groupes armés non étatiques dans la région ;

3. **Attend avec intérêt** les résultats de la conférence prévue sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui devrait servir de plate-forme nécessaire pour faciliter le commerce transfrontalier et accélérer l'intégration économique dans la région ;

4. **Félicite** le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda pour avoir organisé avec succès des élections pacifiques malgré les difficultés causées par la pandémie du COVID-19 et les **encourage** à continuer d'approfondir et de consolider la démocratie dans leur pays ;

5. **Exprime** sa gratitude à la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUSCO et sa Brigade d'intervention de la force (FIB) et à leurs pays contributeurs de troupes et de police (TCCs/PCCs), pour leur engagement à rétablir une paix, une sécurité et une stabilité durables en RDC et dans la région dans son ensemble ; dans le même contexte, **rend hommage** au personnel de la MONUSCO et des FIB de la SADC pour leurs sacrifices et **exprime ses condoléances** aux familles de ceux qui ont fait le sacrifice ultime et **souhaite** un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés ;

6. **Se félicite de la résolution 2556 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 18 décembre 2020, qui prolonge le mandat de la MONUSCO aux côtés de la FIB jusqu'au 20 décembre 2021 ;**

7. **Note avec une profonde inquiétude** la menace permanente que représentent pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement socio-économique de la région les nombreuses forces négatives et les groupes armés non étatiques qui opèrent dans la région, ainsi que la menace que représentent les groupes armés non étatiques qui sont actifs dans les pays voisins, y compris en République centrafricaine ; et **réaffirme** la détermination de l'UA, travaillant en étroite coopération avec le reste de la communauté internationale, à prendre les mesures appropriées, y compris l'imposition de sanctions ciblées, contre ces groupes ;

8. **Souligne l'importance** d'une coopération et d'une collaboration renforcées entre et parmi les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de résolution des conflits (CER/MR) concernés pour faire face à la nature transnationale de certaines des menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région ;

9. **Encourage** les gouvernements des pays de la région à être plus réactifs, plus responsables et à s'attaquer de manière globale aux causes fondamentales et aux mobiles des conflits violents dans la région, ainsi qu'à approfondir et à consolider la démocratie et à promouvoir la bonne gouvernance ;

10. **Encourage également** les pays de la région à redoubler d'efforts dans la lutte contre l'exploration illégale des ressources minérales, la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité transnationale organisée, et à investir davantage dans le renforcement des capacités institutionnelles de leurs services de gestion et de contrôle des frontières, ainsi que de leurs services de justice et de police, afin que ces institutions et services puissent s'acquitter plus efficacement de leurs mandats respectifs ; dans ce contexte, **encourage** les pays de la région à faire appel au Centre de reconstruction et de développement post-conflit de l'UA ;
11. **Félicite** les pays de la région pour les efforts déployés dans la lutte contre la pandémie du COVID-19 et les encourage à poursuivre leur collaboration avec les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa-CDC) ;
12. **Se félicite** des développements positifs concernant la région au niveau de l'ONU, y compris la présentation du Cadre stratégique régional des Nations unies pour les Grands Lacs et de la stratégie de retrait de la MONUSCO, et **souligne** la vitalité de la coopération et de la coordination entre l'UA et les Nations unies en ce qui concerne les efforts visant à renforcer la stabilité dans la région et à promouvoir son potentiel de développement ;
13. **Réaffirme** l'engagement indéfectible de l'UA à continuer à soutenir les efforts de la région dans la recherche d'une paix, d'une sécurité, d'une stabilité et d'un développement socio-économique durables ;
14. **Demande** au Président de la Commission de s'attaquer d'urgence aux problèmes de capacités institutionnelles auxquels est confronté le Bureau de liaison de l'UA au Burundi, notamment en termes de ressources humaines, financières et matérielles, en vue de permettre au Bureau de s'acquitter plus efficacement de son mandat et de renforcer davantage la visibilité de la présence de l'UA dans la région des Grands Lacs ;
15. **Convient** de tenir une réunion le 27 février 2021 pour commémorer le 8^e anniversaire de l'Accord-cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et de la région, afin d'examiner l'état de mise en œuvre de l'Accord-cadre ;
16. **Réitère** ses demandes pour que la Commission de l'UA fasse des communications trimestrielles au Conseil sur la situation dans la région des Grands Lacs ;
17. **Décide** d'entreprendre une mission de terrain dans la région des Grands Lacs dès que possible ; et
18. **Décide** de rester activement saisi de la situation dans la région des Grands Lacs.